

---

## CNESER DU 14 DECEMBRE 2017

### DISCOURS DE GILLES ROUSSEL SUR LA REPARTITION DES MOYENS 2018

---

La CPU a déjà souligné les points positifs du projet de Loi de Finances 2018, qui prévoit, pour le budget de l'enseignement supérieur et la recherche, un montant supplémentaire de crédits de 195 M€ sur le programme 150. Nous saluons également les pré-notifications envoyées aux universités le 27 novembre 2017 qui ont permis de connaître une grande partie des nouveaux moyens alloués pour 2018. La CPU tient toutefois à redire que ces pré-notifications sont indispensables pour la construction budgétaire. Il faudrait idéalement qu'elles arrivent début novembre.

La CPU s'est félicitée de la **compensation du GVT** à hauteur de 50 M€, car elle la réclamait en vain chaque année, depuis le passage aux RCE des universités : cette compensation couvre 68,50 % du GVT solde positif calculé sur la moyenne du GVT des années 2015 et 2016. Bien que la compensation ne soit pas intégrale, c'est une bonne nouvelle dont nous demandons dès maintenant la poursuite en 2019 et au-delà, d'autant qu'il n'y a que 10 M€ inscrits en loi de finances (les 40 M€ restant étant pris sur la diminution de la réserve de précaution). Une telle opération ne pourra pas être renouvelée les prochaines années. La CPU ne doit pas avoir à se battre chaque année pour quémander la compensation de charges résultant de la responsabilité de l'Etat. Aussi, **la CPU souhaite-t-elle que le principe de la compensation intégrale des chargées transférées par l'Etat aux universités soit affirmé dans la loi.**

La CPU est également satisfaite que soient financées les extensions en année pleine des 1000 emplois créés en 2017, de la hausse du point d'indice et de la mise en œuvre des mesures du PPCR qui ont pris effet au 1<sup>er</sup> septembre 2017. La CPU se félicite également du financement de **la compensation des droits d'inscription des étudiants boursiers, mais elle s'étonne de la faiblesse de son montant** (720 000 €) qui correspond à une faible augmentation du nombre de boursiers (moins de 4000 boursiers supplémentaires financés pour l'année universitaire 2016-2017, alors que les dernières années le nombre de boursiers a augmenté de plus de 2% soit + 15.000 boursiers).

En cours d'année 2018, la CPU sera attentive aux financements de plusieurs mesures qui n'apparaissent pas aujourd'hui dans les documents présentés et qui interviendront en 2018, à savoir :

- **La compensation des décharges de services pour formation des maîtres de conférences stagiaires** (soit 32h) : la CPU souhaite que cette compensation soit opérée sur la base du salaire moyen d'un maître de conférences et non pas sur le taux des heures complémentaires.
- **La compensation de la hausse de la CSG : la CPU l'estime à 40 M€.** La CPU souhaiterait savoir quel est le montant de l'indemnité compensatrice calculée par le Ministère et le montant que les universités percevront à ce titre après déduction de l'économie générée par le report d'un an des mesures du PPCR qui devaient prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018. La CPU s'étonne, alors qu'un financement de l'indemnité a été prévu par amendement gouvernemental au PLF pour l'enseignement scolaire, qu'aucun financement ne soit envisagé pour la recherche et l'enseignement supérieur.
- **Le remboursement de la dette de l'Etat à l'égard des universités qui remonte à la loi TEPA**, à savoir 27,8 M€ avancés par les universités au titre de l'exonération des cotisations sociales ne leur sont toujours pas remboursés.

Par ailleurs, la CPU s'étonne que rien ne soit prévu pour la compensation des dépenses liées à la mise en œuvre du RIFSEEP dans les universités (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Or le ministère reconnaît que le RIFSEEP engendre des coûts supplémentaires puisqu'est prévu sur le titre 2 un financement de sa mise en œuvre à hauteur de 0,75 M€. En revanche, aucune ouverture de crédits n'est prévue à ce titre pour les universités. Or, on sait que le fait que le MESRI ait imposé un socle minimum supérieur au minimum interministériel engendre des coûts supplémentaires, notamment pour les personnels ITRF.

#### Les deux principales critiques de la CPU sur les moyens du Programme 150 pour 2018

La principale critique que porte la CPU sur le budget 2018 concerne **l'accueil des 40000 étudiants supplémentaires** qui viennent rejoindre les bancs de nos établissements. Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, c'est une augmentation massive d'étudiants. Or il n'y a pas de financement à ce titre dans le PLF 2018. La CPU estime le coût de ces 40000 étudiants supplémentaires à 280 M€, sur la base de 7000 € alloués en moyenne par l'Etat par étudiant. L'Etat fait supporter le coût de la démographie étudiante aux universités, alors qu'elles sont déjà très souvent contraintes de geler des emplois.

La seconde critique concerne **l'insuffisance de financement pour la mise en œuvre du projet de loi « orientation et réussite des étudiants »**. La CPU estime que les 15,48 M€ prévus par un amendement au PLF 2018 ne seront pas suffisants. Ce n'est pas le lieu aujourd'hui de débattre du projet de Loi et des conditions de sa mise en œuvre. Une chose est cependant certaine : si les universités ont la volonté d'engager les transformations nécessaires en adaptant leurs formations de premier cycle à la diversité des publics et des profils des étudiants, il faut un investissement massif et global sans lequel cette réforme sera privée de ses effets.

Paris, le 11 décembre 2017

## CNESER DU 14 DECEMBRE 2017

### DISCOURS DE GILLES ROUSSEL SUR LE BUDGET RECHERCHE 2018

La CPU remercie la DGRI pour cette présentation claire et précise du budget de la recherche sur les programmes 172 et 193.

La CPU s'est réjouie de l'augmentation des **moyens de l'ANR** bien qu'ils ne soient pas à la hauteur de ses attentes, notamment pour les autorisations d'engagement. Elle espère néanmoins que l'augmentation des crédits de paiement permettra à l'ANR d'assurer en 2018 le versement du préciput de 2017 manquant (soit le 1/3). Pour rappel, la CPU demande depuis plusieurs années que **le pourcentage du préciput** soit aligné sur celui des appels à projets européens soit 25 % au lieu des 15% actuellement pour les projets de l'ANR.

La CPU se réjouit de l'attribution de 25 M€ supplémentaires pour le soutien de base des laboratoires. Le Ministère a choisi de faire transiter ces crédits par les organismes de recherche sur le programme 172. Les UMR pourront donc en bénéficier, mais la CPU tient à rappeler que de nombreuses unités de recherche de grande qualité ne sont pas communes avec les organismes. Ces unités n'ont bénéficié d'aucun financement au titre du soutien de base depuis plusieurs années. Enfin, la CPU s'interroge sur la façon dont seront répartis les 5 M€ prévus pour les SHS.

**Seul le prononcé fait foi**